

La newsletter du Symbiote #4

Actualités du syndicat



Installation du nouveau Conseil d'administration et institution d'un Conseil d'orientation stratégique pour le Symbiote

Le Président du syndicat, Édouard Barthès, a décidé en 2023 de donner un nouvel élan au Symbiote en nommant en tant que Directrice générale Béatrice Guillemont. Docteure en droit, enseignante et chercheuse à l'Université, elle est connue et reconnue dans son domaine de spécialité. Ancienne Directrice générale de l'association Anticor, elle intervient fréquemment dans les médias en qualité d'expert. Pour le Symbiote, Édouard Barthès lui a donné pour mission d'impulser une nouvelle dynamique, de structurer le syndicat, de redéfinir son positionnement institutionnel, sa stratégie, son plaidoyer et son identité et de le développer.

Béatrice Guillemont est également chargée de formuler toute recommandation utile au Président. C'est à ce titre qu'elle a proposé

à Édouard Barthès de revoir les statuts du syndicat, d'instaurer un Conseil d'administration (CA) et un Conseil d'orientation stratégique (COS) ainsi que des pôles de travail.

Le 7 juin 2023 s'est tenu l'Assemblée générale extraordinaire à Paris, dans les locaux du Symbiote. Les bilans moraux et financiers ont été votés à l'unanimité, tout comme le budget prévisionnel, et le Conseil d'administration a été installé.

Le Conseil d'administration

Composé de 12 membres, il est permanent et se renouvelle par quart tous les ans. Il se réunit deux fois par an et est l'organe délibérant du syndicat. Il contrôle la mise en oeuvre de la politique générale de la Direction Générale placée sous l'impulsion de la Présidence. Ces derniers sont présents aux conseils et des personnalités extérieures peuvent y être invitées. Il est également composé des cinq membres du Bureau.

Voici les personnes élues au Conseil d'administration:

Sylvie Charbonnier, **CSC**, Secrétaire générale du Bureau

Guillaume Fontès, **Éconergie**, membre du Bureau

Philippe Boussemart, **Sto**, membre du Bureau

Issam Sidqi, **ABF**, membre du Bureau

Jean-Luc Belli, **S2PI**, membre du Bureau

Alexandre Elie Goracy, **Elite**

Alexandre Cohen-Aknine, **Asaka**

Florian Miaïlhe, **Exagon**

Quentin Trimbur, **Econormes Habitat**

Yannig Le Guerch, **Panasonic France**

Brice Aloth, **BCI Solution**

Simon Le Coz, **Objectif Ecoenergie**

Le Conseil d'orientation stratégique (COS)

Afin d'assurer au Symbiote un conseil et un patronage stratégique et scientifique de nature à

favoriser son développement et son rayonnement, a également été constitué un conseil d'orientation stratégique (COS). Le COS peut être consulté pour avis par le Président et le Conseil d'Administration. Il a pour Président d'honneur François de Rugy, ancien député, Président de l'Assemblée nationale et Ministre de la Transition écologique. Il est composé de membres de droit, dont les membres fondateurs du syndicat, Fabio Rinaldi, Président du directoire de Bigmat France, Bernard Bourigeaud, Fondateur d'Atos, Éric Besson, ancien Ministre de l'Industrie et de l'énergie, du Président du syndicat Édouard Barthès et de personnalités qualifiés.

Tandis que la France est en train de définir sa stratégie pour satisfaire les objectifs précisés dans la directive européenne sur l'efficacité énergétique, le COS a pour mission de fournir tout conseil relativement à la réglementation européenne. Il s'agira singulièrement de permettre aux membres, grâce à des recommandations et conseils, de se préparer aux nouveaux enjeux qui sont imposés par les objectifs européens. Il s'agira encore de donner une vision des évolutions à venir dans le secteur afin que les professionnels puissent adapter leurs modèles économique et social ainsi que leur activité pour évoluer et innover de façon sereine et durable.

RENODAYS

Tout comme de très nombreux partenaires du secteur, Symbiote sera présent au forum Renodays, le forum dédié à la rénovation énergétique, **évènement incontournable de l'année qui se déroulera les 12 et 13 septembre prochains à la Porte de Versailles à Paris.**

Lors de ces deux jours, le Symbiote aura son stand tout près des pouvoirs publics, notamment l'ADEME, l'ANAH, France Renov, La Banque Postale, de divers grands groupes et de délégataires CEE. Il organisera deux ateliers workshop avec Edouard Barthès et Sylvie Charbonnier.

En tant qu'adhérent, le syndicat vous propose de pouvoir être présent. Pour cela, plusieurs formules vous sont proposées (standard, médium et premium). Vous pourrez aussi apposer votre identité visuelle sur nos flyers, kakemonos, nos brochures et documents mails transmis aux visiteurs du salon, et autres installations et être présents lors de nos ateliers workshops.

D'ailleurs, il est encore temps pour vous de vous manifester auprès de l'adresse administration@symbiote-mouvement.fr pour indiquer si vous souhaitez prendre la parole en public et être entendu par les participants !

Attention toutefois, seules quelques places sont encore disponibles !

[Inscrivez-vous ici !](#)

[J'adhère ou renouvelle mon adhésion au Symbiote](#)



Le site internet du Symbiote fait peau neuve !

Le site internet va être entièrement revu. L'objectif ? Le rendre plus attractif, transparent, clair et collaboratif mais aussi mettre en valeur nos structures membres !

Chacune aura son espace personnel dans lequel elle pourra déposer des données, consulter des pages dédiées, renouveler son adhésion par carte bancaire ou par virement, et échanger avec le syndicat.

Pour cela, le Symbiote invite tous ses membres qui le souhaitent à répondre à un formulaire envoyé par mail qui permettra de les décrire au mieux avec une page dédiée !

Livraison du site internet prévue pour août !



Droon et Econormes Habitat, membres du Symbiote : Lauréates du Prix i-Nov 2030 de la BPI France

Les sociétés **DROON** et **Econormes Habitat**, ils ont développé un outil blockchainé, Ecochain, permettant de labelliser les dossiers de certificats d'économies d'énergie, de maîtriser les risques pour les obligés et de réduire les coûts internes en optimisant les procédures.

L'objectif est notamment de gagner en efficacité dans le traitement des dossiers, d'améliorer leur qualité par davantage de transparence - sans porter atteinte à la confidentialité de ces derniers -, de réduire et donc de lutter la fraude par l'automatisation tout en renforçant la confiance en les acteurs du secteur.

Cette année, la solution Ecochain est lauréate du programme I-Nov

soutenu par la Bpifrance, l'Ademe et l'État dans le cadre de France 2030 . Le syndicat félicite les récipiendaires de cette récompense, Philippe Ogier, Quentin Trimbur et Jean-Charles Millery. En effet, grâce à France 2030, la France s'est donnée pour priorité de devenir le leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, et favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire, ainsi que la décarbonation de notre économie. Pour favoriser l'émergence de grands champions français à l'international, les Concours d'innovation de l'Etat récompensent depuis 1999 les chercheurs et entrepreneurs français, via un accompagnement et un soutien financier dans le cadre de France 2030.

Les sociétés DROON et Econormes Habitat sont membres du syndicat Symbiote depuis 2023. Avec d'autres outils, Ecochain est actuellement expérimenté par nos structures dans le cadre de notre laboratoire Tech. Les résultats arrivent très prochainement !

[Accéder au site de Droon](#)

Lettre des acteurs de la rénovation performante aux représentants du Gouvernement

Dans le cadre des annonces gouvernementales relatives au secteur de la rénovation énergétique, les acteurs de la rénovation performante, dont le syndicat Symbiote, ont adressé une lettre ouverte le 7 juin dernier à Mme Elisabeth Borne, Première Ministre, M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, M. Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique, M. Olivier Klein, Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargé de la Ville et du Logement.

Ce courrier répond à la consultation lancée le 5 juin sur la réforme des aides à la rénovation énergétique lancée cinq jours plus tôt. De nombreux acteurs représentant la filière de la rénovation performante se sont unis pour porter leur contribution à une réforme concrète et ambitieuse des aides à réaliser d'urgence.

Ils reviennent singulièrement sur le pilier « performance » qui se rapproche de la rénovation globale (ou dite d'« ampleur » pour reprendre le néologisme récemment consacré par les Ministères) :

la nécessité de ne laisser aucun reste à charge aux ménages très modestes et modestes par une prise en charge 100% étatique, de systématiser l'accompagnement lors des ventes annuelles des 100 000 maisons passoires énergétiques - qui représente une formidable opportunité de décarboner et de sortir des ménages de la précarité énergétique dans laquelle ils se trouvent,

de justifier des étapes de travaux par l'application de parcours et de bouquets de travaux précalculés adaptés à la rénovation performante sur les 6 postes de travaux à réaliser pour garantir la performance à

terme, et de lier les aides aux parcours et aux postes réalisés, et non à des calculs falsifiables,
d'articuler les aides à l'éco-prêt à taux zéro, et de faciliter et massifier la délivrance de ces prêts par l'ensemble des acteurs financiers.

Sur le pilier « efficacité », qui doit être lu comme « chauffas bas carbone », le collectif a tenu à préciser que :
aider financièrement le monogeste de changement de chauffage (ou un équivalent peu ambitieux) sur le seul critère du DPE avant travaux ouvre la porte à des fraudes massives ;
financer par de l'argent public des pompes à chaleur peu efficaces dans des logements classés E favorisera la précarité énergétique en générant une pointe électrique qui fragilisera le réseau. L'installation massive de pompes à chaleur ne doit pas se faire au détriment des travaux d'isolation de l'enveloppe et de ventilation, et doit prendre en compte l'ensemble des enjeux de la rénovation énergétique (précarité énergétique, amélioration du confort, gestion de la pointe électrique...).

[Pour retrouver la lettre](#)



Le Déclic !

La dernière personne reçue à notre émission Le Déclic ! est François de Ruyg, le Président du Conseil d'orientation stratégique du Symbiote.

Il y parle de son engagement en matière écologique.

«Je crois beaucoup au fait qu'il faut trois choses pour avancer dans l'écologie : de la recherche scientifique, qui permet de trouver des solutions qui donnent lieu à des innovations technologiques, et ensuite du développement économique. Et c'est quand on a les trois qu'on arrive à vraiment changer les choses »

Retrouvez tous les épisodes ici : <https://www.symbiote-mouvement.fr/le-declic/>

Il a succédé à Eric Naulleau, Jean-Jacques Bourdin, Philippe Spanghero, Oscar Ono, Carole Grandjean et d'autres épisodes arrivent bientôt, avec David Douillet, Emmanuelle Wargon ou encore Sarah El Haïry.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet : <https://www.symbiote-mouvement.fr/le-declic>

Voir les épisodes



Le Laboratoire Tech du Symbiote mène sa première expérimentation !

Le Laboratoire Tech Symbiote est un groupe de travail du syndicat Symbiote. Il s'attaque aux défis de la rénovation énergétique en ayant recours aux algorithmes et à l'intelligence humaine et s'appuie sur des outils blockchainés. Permanent, il s'ajoute au second pôle de travail « Rénovation » portant sur le suivi du plan 2 de sobriété énergétique et des annonces gouvernementales.

Piloté par Sylvie Charbonnier, le Laboratoire Tech a lancé sa première expérimentation autour des outils blockchainés développés Elite - Energia, CEERTIF et OCEER, et Econormes Habitat - Droon, Ecochain. Plusieurs structures membres du syndicat ont généreusement proposé leur contribution (Tilkeo, Econergy, Solucio, Tilkéo, Objectif Ecoénergie, BCI Solutions, EBS Isolation et EBS Energie, Elite et Energia, le groupe ABF...).

Les résultats de cette expérimentation seront rendus publics à l'issue de ses travaux.

Retrouvez notre position concernant le recours aux outils blockchainés dans le secteur de la rénovation énergétique du 8 mars 2023, actualisée au 07 juin :

<https://www.symbiote-mouvement.fr/wp-content/uploads/2023/05/23-05-15-maj-CONTRIBUTION-SYMBIOTE-PLAN-DE-RENOVATION-ENERGETIQUE-1.pdf>

Vous pouvez retrouver l'agenda des réunions sur la page

Actualités du secteur

HAUT CONSEIL
pour le CLIMAT

ACTER L'URGENCE ■ ENGAGER LES MOYENS

RAPPORT ANNUEL 2023
DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT
JUN 2023

Dérèglement climatique : La France est dépassée selon le Haut Conseil pour le climat

Les dispositifs actuels de prévention et de gestion de crises n'ont pas permis de faire face à la sécheresse et aux très hautes températures de 2022 selon le Haut Conseil pour le climat qui a rendu son rapport le 28 juin.

La situation a de quoi être plus qu'alarmante puisque les températures enregistrées en 2022 correspondent aux prévisions les plus pessimistes à l'horizon 2050-2060 pour un niveau de réchauffement planétaire de 2 °C (+ 2,9 °C par rapport à 1900-1930). Aussi, le réchauffement en France sur la décennie 2013-2022, correspond à + 1,9 °C, est supérieur au réchauffement global sur la même période (+ 1,15 °C). Ce réchauffement est imputable aux activités humaines.

Quant au déficit de pluie, il représente 25% par rapport à 1991-2020. L'addition de ces deux catastrophes climatiques ont entraîné une sécheresse des sols superficiels exceptionnelle pour les trois quarts

du territoire métropolitain entre juillet et septembre 2022 ainsi que de nombreux et graves feux de forêt : 72 000 hectares ont brûlé en 2022, dont 41% à l'occasion de quatre feux hors normes en Gironde.

Cette situation a pourtant des conséquences directes :

la production agricole a subi des baisses de rendement de 10% à 30% ;

l'approvisionnement en eau potable a connu de fortes tensions dans plus de 2 000 communes, pointant les limites du dispositif public de gestion de l'eau ;

les dommages aux bâtiments (fissures) causés par la sécheresse des sols argileux ont donné lieu à 8 000 demandes de communes pour la reconnaissance de catastrophe naturelle. Le coût est estimé à 2,9 milliards d'euros pour les assurances. L'équilibre du système d'assurances n'est probablement pas pérenne du fait de l'accroissement des sinistres ;

les moyens nationaux de lutte contre les incendies de végétation ont atteint les limites de leurs capacités. Des moyens étrangers ont dû être déployés en renfort sur les 7 800 feux ;

sur les dix premiers mois de l'année, 65 cas autochtones de dengue répartis en neuf foyers de transmission ont été identifiés. Le moustique tigre est présent dans 72 départements ;

l'assèchement sur la façade atlantique a induit une reproduction faible des oiseaux d'eau, voire une quasi-absence de reproduction pour certaines espèces d'amphibiens.

Si en 2022 les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont diminué de 2,7% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 403,8 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone (Mt éqCO₂), cette diminution est en réalité le résultat de fortes baisses dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment. Elle est compensée par des hausses dans les transports ou la transformation de l'énergie.

Enfin, si la France veut atteindre ses objectifs européens « Fit for 55 » de réduction des émissions nettes de GES de 55% en 2030 par rapport à 1990, le rythme de cette baisse doit doubler. La baisse annuelle moyenne de 9,1 Mt éqCO₂ enregistrée sur la période 2019-2022 reste éloignée des 17 Mt éqCO₂ du paquet législatif européen "Fit for 55".

Pour consulter le Rapport annuel 2023 du Haut Conseil pour le climat - Acter l'urgence, engager les moyens :

https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/290091.pdf



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annonce interministérielle du renforcement du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments

Le 12 juin dernier, les ministres Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique et Olivier Klein, Ministre délégué chargé de la ville et du logement, ont réuni l'ensemble des acteurs du bâtiment et de la rénovation énergétique pour leur annoncer le renforcement du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans la droite ligne des annonces faites par Mme la Première ministre Élisabeth Borne devant le Conseil national de la transition écologique et en conclusion du Conseil national de la refondation Logement, les Ministres ont annoncé ce qu'il doit être un « big bang » dans le domaine de la rénovation énergétique.

Il s'agit, substantiellement, de refondre à partir du 1er janvier 2024 les aides MaPrimeRénov', 3 milliards d'euros en 2023, pour la rénovation du parc privé.

Le nouveau dispositif s'arc-boute essentiellement sur MPR et doit prendre la forme de deux piliers :

Un pilier « performance » pour financer les rénovations performantes au sens de la loi, c'est-à-dire des rénovations d'ampleur. Les barèmes seront rendus plus incitatifs, en vue de s'approcher d'un reste à charge minimal pour les ménages les plus modestes s'engageant dans des rénovations d'ampleur.

Un pilier « efficacité » qui permettra de poursuivre les aides MaPrimeRénov' pour les changements de chaudière et les petits bouquets de travaux combinant des gestes d'isolation et d'équipement de chauffage décarboné.

MonAccompagnateurRénov', créé par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience », tiers de confiance présent auprès des ménages à chaque étape d'un projet de rénovation énergétique, est institutionnalisé. Il doit être pris entièrement en charge pour les ménages très modestes sur l'ensemble du territoire. En outre le montant de référence de cette prestation pour le calcul de l'aide passera ainsi de 1200€ aujourd'hui (programme SARE actuel) à 2000€ en 2024. Un nouveau programme CEE, doté de 300 millions d'euros sur 2 à 3 ans, sera créé pour financer à la hauteur des besoins cette prestation d'accompagnement. La suppression progressive des aides dédiées à l'installation de chauffage carboné a également été annoncée. Elle entre dans le cadre du pilier efficacité de MaPrimeRénov'. L'objectif poursuivi est de prévoir une sortie progressive du fioul, notamment pour les bâtiments

tertiaires publics à l'horizon 2029 et de mettre fin aux aides publiques pour les nouvelles chaudières 100% gaz. Néanmoins, certains ménages n'ont à l'heure actuelle pas d'autres solutions de chauffage de sorte qu'ils seront pénalisés.

Par ailleurs, les ministères parlent désormais de « rénovation d'ampleur », sans que l'on sache exactement ce que cette nouvelle notion recouvre. En tout état de cause sont attendues 200 000 rénovations de ce type pour 2024, contre 90 000 aujourd'hui.

La réalisation de cette mission revient à l'Agence nationale de l'Habitat, bien que le site institutionnel du gouvernement n'en fasse mention.

De plus, le Gouvernement a également annoncé que les critères entre MaPrimeRenov et les CEE vont être rapprochés afin de simplifier le dispositif. En l'espèce, les fiches BAR-TH 145 et 164 semblent avoir un avenir désormais limité dans le temps puisque la rénovation globale reviendra à l'ANAH (à l'exclusion de l'agriculture, de l'industrie). Cette simplification devrait permettre de redonner confiance aux ménages qui jugent les dispositifs illisibles et anxiogènes.

Enfin, les moyens visant à lutter contre la fraude sont renforcés. Le plan de lutte, élaboré par Gabriel Attal, Ministre de l'action et des comptes publics, s'inscrit dans la continuité de celui lancé le 12 novembre 2019 par Emmanuelle Wargon, Julien De Normandie et Agnès Pannier-Runacher, représentants respectifs des Ministères chargé de l'énergie, du logement et de la concurrence. Il devrait participer au renforcement de la confiance que les ménages tentent de placer dans les acteurs de la rénovation. L'on notera néanmoins que depuis 2007 mille postes ont été supprimés à la DGCCRF. En tout état de cause, la DGEC a lancé une vaste opération de contrôle visant 85% des délégataires. Du reste, il serait de bon aloi que les contrôles soient coordonnés entre les différents services pour être plus efficaces.

En l'espèce, tous les arbitrages n'ont pas été encore pris et de nombreuses inquiétudes demeurent. Le projet de loi de finances et la programmation pluriannuelle sur l'énergie et le climat devraient apporter des précisions sans tarder.

[Consulter la page d'annonce du Ministère](#)



« Décarboner sans isoler, ça ne fonctionne »

pas », déclare Dominique Estrosi-Sassone, sénatrice (LR) des Alpes-Maritimes au Moniteur

Dans le Moniteur en date du 6 juillet, la sénatrice LR des Alpes-Maritimes et Présidente de la Commission d'enquête du Sénat portant sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique, Dominique Estrosi-Sassone, revient sur les 147 auditions, dont celle du Symbiote, de la Commission et les constats.

Au terme de ses travaux, la Commission d'enquête a constaté que deux tiers des 37 millions de logements français sont concernés par la rénovation énergétique. 5,2 millions sont considérés comme des passoires énergétiques. La rénovation énergétique des logements présente des enjeux écologiques, mais aussi sociaux et sanitaires (élimination de la précarité énergétique), urbains et patrimoniaux (limitation de l'artificialisation et préservation du bâti ancien) et industriels (développement d'une filière française de rénovation).

Pourtant, la Commission constate la politique publique relative à la rénovation énergétique en France n'est pas adaptée et est loin d'atteindre ses objectifs. En dépit de la massification des gestes, le nombre de rénovations globales est très bas (près de 6000 selon la DGEC) et très en deçà des objectifs. À ce titre, la plupart des travaux financés n'entraînent qu'un changement de mode de chauffage. Enfin, les principaux instruments de la politique de rénovation sont encore en cours de déploiement et de fiabilisation tels le DPE, le label RGE, l'Accompagnateur Rénov' et le pilotage interministériel. D'autres difficultés sont insuffisamment prises en compte comme la situation des copropriétés ou des logements construits avant 1948.

Concernant la dualité du dispositif qui repose à la fois sur les crédits publics de MaPrimeRénov' et sur les certificats d'économies d'énergie, Mme Dominique Estrosi-Sassone estime qu'il est impératif d'harmoniser car cela crée la complexité et une perte de confiance. À cet égard, elle ajoute qu'il faut mieux assurer l'efficacité des CEE, pour ensuite mieux les coupler à MaPrimeRénov'.

Pour répondre au défi de l'accélération de la rénovation, la Commission d'enquête a présenté le 5 juillet son rapport comportant 23 propositions présentées en 4 axes :

Axe 1 - Définir une stratégie stabilisée, ambitieuse et solidaire

1. Préserver un mix énergétique équilibré et résilient. Adopter un calendrier réaliste de réduction du gaz fossile, ne pas interdire les chaudières à gaz.
2. Promouvoir les rénovations les plus efficaces, dans des parcours vers la rénovation globale, qui doivent être systématiquement mieux aidés que les gestes isolés.
3. Conforter la priorité vers les plus modestes pour atteindre un reste à charge minimal.
- 4 : Garantir la stabilité des aides et leur financement à travers une loi de programmation.
5. Assurer le pilotage de la rénovation énergétique au niveau du Premier ministre.

Axe 2 - Redonner confiance, fiabiliser les outils, ancrer la rénovation dans les territoires

6. Fiabiliser le DPE, créer un DPE spécifique pour le bâti ancien, intégrer le confort d'été. Rendre le DPE obligatoire pour toute demande d'aide. Poursuivre la professionnalisation des

diagnostiqueurs (créer une carte professionnelle).

7. Replacer les collectivités locales au coeur de l'information et de l'accompagnement comme responsables d'un guichet unique. Favoriser les initiatives et expérimentations.

8. Garantir un Accompagnateur Rénov' de confiance, compétent et neutre.

9. Redonner aux artisans leur rôle d'acteur de proximité et de confiance dans la rénovation en simplifiant le RGE (contrôle a posteriori sur chantier).

10. Mieux lutter contre la fraude en renforçant la coordination des contrôles. Redonner des moyens humains à la DGCCRF. Alourdir les peines en cas d'escroquerie (jusqu'à 10 ans de prison et 1 M€ d'amende) et développer les peines en pourcentage du chiffre d'affaires. Rendre obligatoire un lien avec France Rénov' dans toute publicité pour la rénovation.

Axe 3 - Garantir le financement de la rénovation

11. Porter les crédits de MaPrimeRénov' à 4,5 Mds€ en 2024 (+ 1,6 Md€). Tripler les aides pour les plus modestes jusqu'à 45 000 € en cas de rénovation globale au lieu de 17 500 €.

12. Porter l'éco-PTZ de 50 000 à 70 000 € pour les rénovations globales.

13. Accorder un taux zéro pour le prêt avance rénovation pour les plus modestes.

14. Coupler les aides (MPR et CEE) et les prêts de manière transparente pour les citoyens.

15. Évaluer l'efficacité d'un couplage du taux de TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation avec les aides.

16. Faire du DPE collectif la référence dans les copropriétés, notamment pour les locations, et faciliter les décisions et le financement des travaux par un recours élargi à la majorité simple.

17. Redonner 1,5 Md€ d'aides de l'État aux bailleurs sociaux dès 2024.

Axe 4 - Structurer une filière industrielle française de la rénovation

18. Former 200 000 professionnels d'ici 2030.

19. Soutenir la relocalisation de la filière française de matériaux et d'équipements, notamment de PAC. Augmenter de 45 % les crédits de recherche du CSTB d'ici 2027.

20. Développer le recours aux matériaux biosourcés par la commande publique, une bonification des aides et un appui à la certification.

21. Développer la géothermie, simplifier les conditions réglementaires.

22. Doubler, dès 2024, en les portant à 1 Md€ les aides de l'Ademe pour le chauffage urbain.

23. Réussir la rénovation du bâti ancien et patrimonial en adaptant la réglementation (DPE, recensement, règle d'ITE, exceptions à la loi Climat et résilience), en développant les aides et en formant les acteurs.

Ces mesures pourraient utilement nourrir le projet de loi de finances pour 2024 ou encore les lignes directrices de la programmation pluriannuelle sur l'énergie et le climat qui débutera à l'automne au Parlement.

Pour en savoir plus :

La page du rapport de la Commission sur le site institutionnel du Sénat : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-811-1-notice.html>

La page de la Commission sur le site institutionnel du Sénat : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/commissions-denquete/commission-denquete-sur-lefficacite-des-politiques-publiques-en-matiere-de-renovation-energetique.html>

La vidéo de présentation du rapport sur le site institutionnel du Sénat : https://videos.senat.fr/video.4025679_64a53fe84430b

L'article du Moniteur du 5 juillet dans lequel Mme Dominique Estrosi-Sassone présente son rapport : https://www.lemoniteur.fr/article/decarboner-sans-isoler-ca-ne-fonctionne-pas-dominique-estrosi-sassone-senatrice-ir-des-alpes-maritimes.2282302#xtor=EPR-3&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=abonnes&

L'article du 6 juillet Moniteur recensant les propositions : <https://www.lemoniteur.fr/article/renovation-energetique-les-23-propositions-du-rapport-estrosi-sassone.2283217>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Modification par voie réglementaire des
fiches BAR-TH-145 et 164 ainsi que les
conditions du Coup de pouce « rénovation
performante d'une maison individuelle » et «
bâtiment résidentiel collectif »**

Les nouvelles modalités prévues par l'arrêté du 27 juin 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie s'appliquent aux opérations engagées à

compter du 1er août 2023 ou incluses dans un dossier de demande de CEE déposé à compter du 1er août 2024. Néanmoins, le texte prévoit qu'à titre dérogatoire la fiche BAR-TH-145 en vigueur au 31 juillet 2023 puisse appliquer aux opérations engagées avant le 1er janvier 2025.

[Pour aller plus loin](#)

[Pour consulter l'arrêté](#)



Nouveau plan de lutte contre la fraude : le dispositif CEE dans le viseur

Au début du mois de juin, le Gouvernement présente sa feuille de route pour agir contre la fraude aux finances publiques, qu'elle soit fiscale, sociale ou douanière. Des moyens sans précédent seront déployés au cours des cinq prochaines années.

L'objectif annoncé par le Ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, est de rétablir la confiance, la justice et l'efficacité de la puissance publique. Pour l'atteindre le Gouvernement annonce mettre d'importants moyens en oeuvre avec notamment la mise en place d'une cellule de renseignement fiscal. Par ailleurs, la judiciarisation des fraudes sera renforcée en étendant le modèle de la « police fiscale » à toutes les fraudes aux finances publiques du haut du spectre autour de la transformation du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) en Office National Anti-Fraude (ONAF).

Avec cette feuille de route, le Gouvernement entend poursuivre les efforts fournis en 2022, année aux résultats historiques en matière de lutte contre la fraude : 14,6 milliards d'euros de mises en recouvrement par les services des impôts, 800 millions d'euros redressés par les Urssaf et 700 millions de fraudes aux prestations repérés et évités.

Le plan de lutte contre les fraudes s'articule autour de 5 axes et 35 mesures :

Axe 1 - S'adapter aux enjeux numériques

Axe 2 - Sanctionner plus justement et plus fortement

Axe 3 - Mieux lutter contre les fraudes à l'international

Axe 4 - Agir plus collectivement pour être plus efficaces

Axe 5 - Approfondir la relation de confiance pour les usagers de bonne foi.

Les pouvoirs publics, lors de diverses réunions, ont annoncé que le dispositif, qui n'est normalement pas un financement public, est aussi concerné.

**Pour consulter le communiqué
de presse**



Participez au programme MOOC OSCAR de CEE

Le programme OSCAR (« Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation ») est dédié aux parties prenantes de la Rénovation énergétique est au plus près des acteurs de la filière du bâtiment. Il a pour objectif de faciliter l'accès aux aides publiques (aides de l'ANAH) et privées (CEE). Il s'adresse aux artisans ou acteurs des réseaux des artisans, aux organisations professionnelles, aux formateurs ou représentants d'organismes de formation et plus largement à toute personne intéressée par le monde des CEE.

Ses objectifs : former, informer et animer la communauté de 6000

référents aide à la rénovation (RAR) afin de créer un réseau au plus proche des artisans, informer les artisans du bâtiment, accompagner la démarche administrative, accélérer l'utilisation du dispositif des CEE, renforcer les compétences de la filière, accélérer la rénovation énergétique.

Pour les atteindre, ce MOOC (massive open online course) propose des formations pratiques, accompagne la mise en place terrain et favorise l'entraide entre les participants.

Pour en savoir plus



Sylvain Waserman devient le Président du Conseil d'administration de l'ADEME

L'ancien député, porteur de la loi de 2022 sur les lanceurs d'alerte, ingénieur des télécoms de formation, énarques, a passé huit ans dans l'industrie des télécommunications. Il a ensuite assuré la direction générale de R-GDS (anciennement Gaz de Strasbourg), une entreprise publique de distribution d'énergie entre 2009 et 2017 avant de s'engager en 2008 en politique.

Après avoir intégré le Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) par décret le 26 juin, il a vu sa candidature proposée par le Président de la République Emmanuel Macron à la Présidence de l'Agence. Celle-ci a été validée le 5 juillet par les Commissions Environnement de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'agence - qui figure dans une liste pléthorique d'agences en France - dispose de 4,2 milliards d'euros de budget pour 2023 et gère plus de 1000 salariés.

Dans le cadre de son rapport, la Commission d'enquête du Sénat sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique propose d'ailleurs de porter à un milliard d'euros les crédits du fonds Chaleur de l'ADEME pour le chauffage urbain.

Créé en 2009, ce fonds a pour objectif de massifier les installations de production de chaleur renouvelable et de récupération. Durant la période 2009-2020, le fonds Chaleur a été doté de 2,6 milliards d'euros pour soutenir plus de 6 000 réalisations représentant 9,4

milliards d'euros de travaux et une production totale de chaleur en énergie renouvelable et de récupération de 35,5 TWh/an. En 2022 et en 2023, le fonds Chaleur a été annuellement doté de 520 millions d'euros. Le fonds Chaleur distribue une aide aux études et à la réalisation de projets de chauffage et de refroidissement décarbonés dans les secteurs de la géothermie, de la biomasse, de la méthanisation, du chauffage solaire, de la récupération de la chaleur fatale et des réseaux de chaleurs et de refroidissement.

En tant que Président du CA de l'ADEME, il aura également pour mission de gérer et d'attribuer, outre le fonds Chaleur, les fonds publics dédiés à l'environnement (fonds de décarbonation de l'industrie, fonds économie circulaire, etc.), mais aussi de réaliser des études indépendantes pour alimenter les réflexions.

Pour voir le décret de nomination au Conseil d'administration :
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=M5X-ADVCJ8ioJIgsr1U0IseXG16_Zzx4qTH8vEOiEuo=



La loi du 22 juin relative à l'accélération de construction de nouvelles centrales nucléaires en partie révoquée

La loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes retouche les procédures administratives pour accélérer la construction de nouveaux réacteurs de type EPR2, prévus sur des sites nucléaires existants. Pour ce faire, elle autorise des procédures temporairement simplifiées durant une période de vingt ans. Elle met également à jour « la planification énergétique en supprimant l'objectif de réduction à 50% de la part du nucléaire dans le mix électrique à l'horizon 2035, de même que le plafonnement de la capacité de production nucléaire à 63,2 gigawatts. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devra être révisée en conséquence ».

Saisi de la loi relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes, le Conseil constitutionnel admet, par une décision de 123

paragraphes, la conformité à la Constitution de plusieurs dispositions mais censure pour tout ou partie dix de ses articles comme cavaliers législatifs ou contraires à la séparation des pouvoirs

**Pour consulter le texte
législatif**

**Pour consulter la décision du
Conseil constitutionnel**

Veille légale et réglementaire

Projet de loi relatif à l'industrie verte : <https://www.vie-publique.fr/loi/289323-industrie-verte-decarbonation-projet-de-loi>

Arrêté du 27 juin 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie:
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047773213>

Loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes :
<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000046513775/>

Arrêté du 22 juin 2023 relatif aux exigences techniques concernant la configuration des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour l'application du taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047783647>

Arrêté du 13 juin 2023 modifiant certaines dispositions relatives aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047693949>

<https://www.lemoniteur.fr/article/cee-ptz-m-debat-public-vos-textes-officiels-du-lundi-19-juin-2023.2272096>

Arrêté du 12 juin 2023 relatif aux modalités de justification des conditions d'éligibilité à l'expérimentation d'un prêt ne portant pas intérêt pour financer l'acquisition d'un véhicule dont les émissions de dioxyde de carbone sont inférieures ou égales à 50 grammes par kilomètre ou la transformation d'un véhicule léger à motorisation

thermique en véhicule à motorisation électrique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047692277>

Décret n° 2023-444 du 7 juin 2023 relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et au calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047650450>

Instruction du 24 mai 2023 concernant la mise en œuvre de la prolongation du programme Action cœur de ville :
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45442>

Décret n° 2023-416 du 30 mai 2023 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047602709>

Arrêté du 30 mai 2023 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique (NOR : TREL2310559A):
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047602747>

**J'adhère ou renouvelle mon
adhésion au Symbiote**

Symbiote

36 rue de Penthièvre, 75008, Paris

Cet email a été envoyé à **{{contact.EMAIL}}**
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Mettre à jour mes informations personnelles](#) | [Me désinscrire](#)

